

***Compte rendu de la première réunion du CSI INSHS,
le 14 janvier 2019***

9H30 – 10H00 (Auditorium Marie Curie) :

Accueil par Antoine Petit, Président directeur général du CNRS, qui souhaite la bienvenue aux nouveaux membres des CSI tout en leur rappelant leur rôle et en définissant certaines limites à leur intervention, pour mieux souligner la nécessité d'interventions pertinentes.

Il rappelle également la politique très « réaliste » du CNRS en temps de contrainte budgétaire. Le PDG assume les choix faits.

Et il revient sur quelques principes scientifiques de périmétrage des unités du CNRS :

- Les unités mixtes doivent avoir un sens, mais sans pour autant multiplier les tutelles (sachant toutefois, qu'en SHS, les chercheurs CNRS sont souvent en minorité).
- Le CNRS n'est plus dans une politique de labellisation : ce n'est pas les meilleures équipes, évaluées, par exemple, par l'HCERES, qui reçoivent l'accréditation CNRS. Il y a une vraie politique scientifique : spécificité et revendication de thématiques spécifiques propres à l'établissement.

S'ensuit un court moment d'échanges avec la salle.

10H00-10H15 (Auditorium Marie Curie) :

Présentation rapide et efficace des missions du CSI et du rôle du Secrétariat général du Comité National par Marie-Claude Labastie, qui évoque rapidement plusieurs questions :

- Question de l'articulation entre questions transverses et questions spécifiques aux CSI. M-CI. Labastie rappelle la possibilité de travailler entre CSI d'instituts différents selon des rapprochements de problématiques, de thématiques, etc.
- Elle insiste sur la nécessité de penser, d'ores et déjà, au Rapport de prospective. Il est possible de s'appuyer, pour le rédiger, sur les rapports de conjoncture des sections. Par ailleurs, les anciens rapports du CSI de l'INSHS sont disponibles.
- Elle rappelle les deux points statutaires sur lesquels chaque CSI doit se prononcer :
 - 1) La composition des jurys d'admission des Chargés de recherche (CR) lors des concours de recrutement. Il s'agit pour chaque CSI de donner son avis sur les propositions de l'institut concerné.
 - 2) La création et la suppression d'unités de recherche, pour lesquelles chaque CSI est consulté. Il s'agit de donner un avis en cas de divergence entre l'avis des sections concernées et l'avis de la direction de l'InSHS. Cette consultation a généralement lieu en septembre/octobre. Dans le cadre de ces divergences, le CSI InSHS est informé de l'ensemble des créations et suppressions.
- Rappel sur le fonctionnement de chaque CSI et sur la première réunion.

Il faut tout d'abord procéder à l'élection d'un bureau. Le/a Président-e doit être élu-e à la majorité absolue pendant les 2 premiers tours (soit 13 voix), puis ensuite à la majorité relative. Il convient ensuite d'élire deux membres du bureau (dont l'un doit se présenter comme secrétaire scientifique).
Chaque CSI se réunit au moins 2 fois par an ; le bureau, pour sa part, entre 5 et 6 fois.

A chaque réunion du CSI, sont présents le directeur d'Institut, les président-e-s des sections rattachées au CSI qui peuvent être invité-e-s, de même qu'un-e représentant-e du CS.

Le quorum doit être atteint (mais il est possible, en cas d'absence, de se faire représenter par un pouvoir).

Un relevé de conclusion est établi par le SGCN.

Et un Compte-rendu de réunion (assez complet) doit être établi par le secrétaire scientifique de chaque CSI, qui reprend les débats et qui doit être approuvé lors de la session suivante.

Lorsqu'on siège, une assistante du comité national est présente, qui connaît la manière de fonctionner et qui va assister le/a président-e et les membres du bureau. Elle a pour rôle de faciliter l'interface entre la direction des Instituts et les membres du CSI. Elle rédigera et diffusera le relevé de conclusions ; elle diffusera également les comptes rendus après approbation.

C'est le/la Président-e qui décide de l'organisation des travaux, qui organise et dirige les débats.

10H30-11H00 (Salle Pierre Auger du Comité National) :

1) Élection du président du CSI de l'INSHS :

1 seule personne se présente : Nathalie Vienne-Guerrin (Pr., Études élisabéthaines, U. Paul Valéry-Montpellier 3, IRCL, UMR 5186), déjà membre du CSI précédent, expose sa profession de foi (en annexe).

Elle est élue au premier tour à la majorité absolue des voix (19 voix pour, 0 contre, 2 abstentions).

2) Élection de 2 membres du Bureau :

Après un rappel réglementaire par Cécile Lokiec de la nécessité d'inclure un éventuel membre de rang C au bureau parmi les personnes élues ou nommées, une courte interruption de séance est demandée par la Présidente.

Sont élus au premier tour : B. Ambroise et N. Chaabane.

11H00-12H00 (Salle Pierre Auger du Comité National) :

Le CSI accueille le Directeur de l'InSHS. Celui-ci commence par rappeler le rôle de conseil du CSI et indique qu'il ne souhaite pas du tout travailler en circuit fermé, mais entend bien écouter le CSI et les autres instances du CoCNRS. Il affirme que l'InSHS a besoin de l'appui du CSI sur les questions académiques et scientifiques, et se dit en attente d'un dialogue fort, même s'il s'agit de points restreints.

Avant de développer une présentation du cadre global, F.-J. Ruggiu procède à la nomination de deux membres du bureau, comme c'est la règle. Il s'agit de Frédéric Keck et Élise Massicart.

Élection du Secrétaire scientifique : Bruno Ambroise (CR, section 35, ISJPS, UMR 8103) est élu.

F.-J. Ruggiu prend ensuite la parole pour une présentation en trois temps : présentation de l'InSHS ; politique scientifique de l'InSHS ; description des missions transverses de l'InSHS.

Présentation de l'InSHS et de son fonctionnement [ce passage résume de manière très synthétique le document très complet présenté par F.-J. Ruggiu:

Le Directeur de l'InSHS rappelle le rôle de l'institut qui se déploie dans un triple contexte : (a) accomplissement des missions statutaires en tant qu'institut du CNRS, (b) dans le contexte du déploiement d'une politique scientifique pour les SHS du CNRS dans le cadre de l'ESR français et plus largement européen et (c) de la déclinaison des grands chantiers lancés depuis un an par A. Petit, qui entrent dans leur mode opérationnel et réclament un investissement fort de l'InSHS : programmes des contrats doctoraux, révision de la politique internationale du CNRS, plan sciences ouvertes, politiques de sites, relations avec les écoles et les universités.

L'InSHS occupe ainsi une position d'interface :

- entre la présidence/ direction-générale, sa politique et les unités ;
- entre l'InSHS et les 9 autres instituts du CNRS (il faut dès lors penser dans le cadre collectif du CNRS en tant qu'il est composé de 10 instituts). Dans cette perspective, beaucoup de débats abordés du point de vue InSHS doivent être à réinscrire dans la discussion avec les 9 autres instituts, ce qui complique les choses ;
- avec les délégations régionales ;
- avec les unités et les réseaux de recherches et les MSH (la politique de site se fait notamment avec les fortes relations à tisser avec les réseaux) ;
- avec les autres tutelles partenaires de l'ESR (Universités et Grandes Écoles).

L'InSHS a ainsi les fonctions suivantes :

- déploiement de la politique scientifique décidée par la direction ;
- suivi des unités (qui était le cœur du travail, mais qui est devenu minoritaire par rapport à l'ensemble des autres fonctions), relations avec les sections du CoCNRS, missions transversales ;
- pilotage des ressources humaines (chercheurs et Ita), prospective.
- pilotage des ressources financières.

Nombre d'unités pilotées par l'InSHS :

- environ 200 UMR (197 UMR + 2 UPR) ;
- 17 UMS, 5 UPS, 12 FR ;
- 49 USR dont 21 MSH et 22 USR implantées à l'étranger (UMIFRE).

Cela représente 1666 chercheur-se-s ; IT : 1403.

A ce titre, l'InSHS est le deuxième institut CNRS en nombre de chercheurs (14%) (le 1^{er} est l'InSB (19%)). C'est le premier en nombre d'EC et le 4^{ème} institut en termes d'IT.

Il occupe toutefois un positionnement moyen en termes de budget.

¼ des sections du CoCNRS sont rattachées à l'InSHS, qui travaille avec d'autres sections : soit les CID (52 et 53) [axe fort du CNRS], mais aussi avec les 6, 7, et 26.

Parfois, travaille avec la section 41 (InSMI), parfois avec d'autres. La politique générale de l'InSHS est de développer des collaborations.

Compte-rendu des élus du CSI de l'InSHS. Séance du 14 janvier 2019.

L'InSHS au sein de l'ESR : on trouve 6550 EC et 800 C des autres organismes dans les UMR de l'InSHS, de telle sorte que le ratio global chercheurs CNRS/Autres est d'environ 20 %. C'est un ratio très variable, selon les unités, selon l'histoire, selon les disciplines. Par contre, on observe un ratio très différent des ITs CNRS : environ 53 %

⇒ Le CNRS fournit une bonne partie de l'ossature des UMR en partenariat.

Implantation de l'InSHS en France : concentration et dispersion.

De fait, 85 à 90 % des personnels sont concentrés sur un nombre limité de sites : région parisienne, Ile de France, Aix-Marseille, Grenoble, Toulouse, Lyon. 60% en région parisienne => on observe une dynamique de la concentration.

Mais on observe aussi une dispersion nette, car il y a beaucoup d'unités multi-sites (au sens académique du terme, par exemple, une COMUE est un site).

⇒ On peut dire que l'InSHS se caractérise par un grand nombre d'unités avec peu de chercheurs et d'ITs, dispersées sur tout le territoire national.

En ce qui concerne les dotations des UMR, on observe un poids de PSL extrêmement important, suivi de Sorbonne Paris cité, Aix-Marseille, Université Panthéon Sorbonne.

Un enjeu est celui de la répartition des UMR de l'InSHS dans les IDEX et I-SITES. (La question de la politique de site est au cœur des préoccupations de l'InSHS).

Budget de l'InSHS :

Budget (de fonctionnement, hors salaires) 2018 était de 18 754 061 euros

Budget 2019 : 19 499 478 euros

(C'est en fait à peu près la dotation d'un gros IDEX)

Selon F.-J. Ruggiu, on observe une augmentation assez nette, qui est la conséquence du plan de soutien à la recherche du MESR.

Les 700 000 euros supplémentaires vont aller aux unités (dont 350 000 euros pour Condorcet, pour Condorcet, avec également une augmentation des actions internationales).

Politique scientifique de l'InSHS [ce passage résume de manière très synthétique le document très complet présenté par F.-J. Ruggiu] :

Nous sommes dans une phase de transformation systémique de la recherche, depuis les années 2000, qui a ses avantages et ses inconvénients.

Parmi les avantages, on trouve une place supplémentaire, plus forte, donnée aux SHS.

⇒ L'enjeu est alors d'avoir des SHS de niveau mondial : les SHS doivent se positionner au même niveau que les autres sciences (ce qui va de soi pour nous, rappelle F.-J. Ruggiu, mais qui n'a pas toujours été le cas au niveau politique). Toutes les implications sociales de la recherche apparaîtraient mieux aux politiques. Désormais, l'importance des SHS fait plus l'unanimité. (Par exemple, dimension SHS dans l'intelligence artificielle est reconnue et nécessaire ; mais les SHS sont aussi les sciences qui ont le plus de contact avec le monde économique et les acteurs publics.)

Nous sommes dans le cadre d'une nouvelle politique mise en œuvre par A. Petit : les SHS sont naturellement intégrées à la réflexion générale du CNRS et on attend d'elles qu'elles jouent un rôle important.

Cela se traduit par une politique scientifique de l'InSHS dont les enjeux sont les suivants :

- ⇒ Inscrire les unités et les collègues dans le mouvement de transformation : la tâche de l'InSHS est de lire les transformations en cours, les décrypter et faire en sorte que les collègues des unités puissent être dans la meilleure position possible pour bénéficier de ces modifications.
- ⇒ Positionner au mieux les SHS.
- ⇒ Répondre à l'effort fait par l'État et la société en faveur de la recherche publique. Nous pouvons certes souhaiter mieux et plus. Mais par rapport à d'autres domaines, la recherche publique ne serait pas si maltraitée. F.-J. Ruggiu donne en exemple un taux appréciable de remplacement des départs à la retraite (par rapport à la fonction publique en général).

Il y a donc un effort à faire pour collaborer avec les autres partenaires de l'ESR, tout en tenant compte de l'hétérogénéité des SHS. Comment se positionne l'InSHS ? Est défendue une position de complémentarité vis-à-vis des établissements partenaires.

C'est une complémentarité qui se décline à plusieurs échelles :

(1) Complémentarité des personnels : l'UMR est un lieu particulièrement efficace de la recherche publique. Si la France reste un grand pays de recherche, elle le doit en partie au dispositif de l'UMR. Il permet de réunir les forces au sein d'une unité. On doit cultiver cette façon de travailler.

(2) Complémentarité dans la politique scientifique.

4 piliers de la politique scientifique de l'InSHS :

- i) décliner, au sein des SHS, deux grandes priorités du CNRS : internationalisation et interdisciplinarité ;
- ii) définir des priorités méthodologiques (études aréales, genre, humanités numériques, études relevant des procédures de formalisation et quantification des données : selon l'InSHS, toutes les disciplines peuvent entrer dans ces démarches) ;
- iii) assurer le renouvellement de secteurs très dépendants du CNRS (sciences archéologiques, anthropologie, études classiques/sciences de l'érudition) ;
- iv) accompagner des thématiques émergentes.

La volonté de l'InSHS est que toutes les UMR se retrouvent dans cette politique scientifique, qui se décline notamment de la manière suivante :

Au niveau de l'Internationalisation : un axe fort est le soutien des unités à l'étranger ; mais également le soutien à la mobilité internationale.

Au niveau de l'Interdisciplinarité, la position de l'InSHS est très ouverte, mais il s'agit toujours de la collaboration entre des sciences relevant d'Instituts différents (entre unités InSHS, il s'agit de « pluridisciplinarité »). L'interdisciplinarité est l'atout du CNRS au niveau national, puisqu'il est le seul organisme où toutes les disciplines sont représentées.

Les thématiques émergentes sont rappelées : éducation et apprentissage ; science des comportements collectifs ; santé, intelligence artificielle, sécurité humaine (défense et stratégie, risques, droits humains : l'idée étant de favoriser l'articulation des 3 domaines)

(3) Complémentarité entre les sites et le niveau national.

Le CNRS n'est pas une agence de labellisation : c'est un opérateur de recherche, qui agit à deux niveaux : au niveau des unités de recherche, au niveau national. Il ne faut pas perdre ce deuxième atout : il faut là penser l'articulation entre réseaux et sites.

En effet, il y a d'une part des réseaux métiers (IST, Médecis, CAIRN) ; d'autre part, les 21 MSH ; mais aussi des réseaux de recherche nationaux et internationaux, les GIS et les TGIR : Humanum et Progedo.

En ce qui concerne les sites, le plus important est le campus Condorcet : en 2019, ce sera une opération majeure, qui, pour rappel, a été sélectionnée par l'État dans le cadre du plan Campus. Il est en train de s'ouvrir à Aubervilliers. Son coût est de 500 millions d'Euros. Il comprend 11 membres fondateurs, 180 000 mètres carrés de locaux et devrait accueillir 18 000 personnes.

À terme, c'est à peu près un tiers de l'InSHS qui devrait être réuni sur le Campus Condorcet. Ainsi, pour le CNRS, ce sera 34 unités propres et mixtes, 300 chercheurs et 190 IT qui y trouveront leur place en phase 1.

Conclusion :

La politique de l'InSHS est de donner des impulsions claires et bien définies (pas toujours comprises ou acceptées), qui doivent permettre aux collègues de travailler dans les meilleures conditions. Cela doit se faire en fonction de différentes expertises : celles de l'InSHS, des CSI, des unités, des réseaux.

L'UMR est la pierre angulaire du système, mais d'autres structures de recherches (réseaux, etc.) doivent avoir toute leur place, de manière à ce que les collègues puissent développer leurs compétences.

Les attentes de l'InSHS vis-à-vis du CSI sont dès lors les suivantes : participer au débat sur la politique scientifique, sur l'internationalisation, sur la question de l'évaluation et celle de la carrière des femmes, etc. F.-J. Ruggiu invite ainsi à participer à une réunion avec l'InSHS pour discuter des modalités de travail sur ces différents points.

Discussion :

- La Présidente de l'InSHS (N. Vienne-Guerrin) prend la parole. Elle défend l'idée d'avoir une première réunion du bureau avec l'InSHS (qui aura lieu le 25 février 2019), puis une première réunion du CSI assez tôt (qui aura lieu le 23 avril 2019).

F.-J. Ruggiu : l'idée est de favoriser la collégialité – ainsi, il devrait y avoir une journée, des actions, sur la diversité.

Question : la direction de l'InSHS a-t-elle des enjeux plus précis, propres à l'InSHS et pas seulement du CNRS en général, à discuter.

Réponse : il s'agit surtout des thématiques émergentes, mais aussi du dossier de la science ouverte et ses multiples ramifications. Ce sont probablement les champs saillants à discuter dans l'avenir.

12H15-12H45 (Salle Pierre Auger du Comité National) :

Proposition de nomination aux jurys d'admission 2019 des chargés de recherche, pour avis.

F.-J. Ruggiu rappelle la règle : cet avis concerne les seuls jurys CR : une partie d'entre eux sont nommés par l'InSHS sans que le CSI ait à se prononcer ; une autre partie est composée de membres du Comité National, sur lesquels le CSI doit se prononcer. F.-J. Ruggiu rappelle que

les règles de composition sont très complexes : questions de parités, CNRS/partenaires, Nommés/élus, toutes les sections doivent être représentées, etc.

F.-J. Ruggiu présente une liste de noms sur laquelle le CSI doit se prononcer, sans en avoir eu connaissance avant – ce dont F.-J. Ruggiu s'excuse : il précise que ce ne sera plus le cas à l'avenir.

⇒ La liste est approuvée par le CSI avec 10 oui, 0 non, 11 absentions.

Le CSI souligne qu'à l'avenir il souhaiterait recevoir les documents sur lesquels il doit prendre des décisions au moins 15 jours à l'avance.

Séance restreinte

14H00-15H00 (Salle Pierre Auger du Comité National) : Échanges avec Cécile Michel, ancienne présidente du CSI de l'InSHS.

C. Michel rappelle que l'ancien mandat était de 4 ans et qu'elle a eu une très bonne expérience, humaine et scientifique.

Elle précise que l'InSHS est l'un des plus gros instituts du CNRS et que beaucoup de sections y sont rattachées + CID 53 qui est rattachée principalement à l'InSHS.

Le CSI se réunissait 3-4 fois par an et elle estime que c'est un minimum.

Selon elle, le CSI a un vrai rôle à jouer, à condition d'être proactif.

Elle recommande, lors de la première réunion, d'inviter tous les présidents des différentes sections concernées + représentant-e du conseil scientifique du CNRS.

Elle conseille d'être préparé et aguerris pour les discussions sur les créations/disparitions d'UMR.

Lors de la précédente mandature, les DAS étaient invités aussi – ils ont fini, pour certains, par venir. Il est important qu'ils viennent écouter nos discussions. Des chargés de mission ont également pu venir (M. Dassa, par exemple). Elle recommande de demander à la Direction de l'InSHS de venir présenter son équipe lors de la première réunion.

Elle rappelle que la C3N est une instance importante à laquelle le CSI est invité. Elle a pour mission de coordonner les différents conseils scientifiques du CNRS.

Parfois, le CSI est invité au Conseil scientifique. (L'année dernière, session intitulée : « qu'est-ce qui nous empêche de faire de la recherche ? ») + réunion du CS sur les créations/disparitions d'UMR. De cette manière, on voit aussi comment fonctionnent les autres instituts.

- Les activités du CSI :

D'abord les avis sur les créations et disparitions d'unités. Comment se passe ce type de réunion ? On regarde l'évaluation HCERES + avis de pertinence des sections, qui détermine la suite de l'existence des laboratoires. Lorsqu'il y a désaccord, l'avis de la section peut servir de transaction. Parfois, on monte jusqu'au CS du CNRS (en cas de conflit), parfois on arrive à trouver des accords avec le directeur de l'InSHS. Ces dernières années, la recherche du consensus était privilégiée, ce qui est plutôt bien. Ce type d'échanges demande qu'on transige, mais permet de faire avancer les choses.

Par ailleurs, l'avis du CSI est demandé sur une partie de la composition des jurys d'admission : l'enjeu est de défendre une bonne représentation des sections, avec, si possible, des présidents de section.

Autre gros dossier : le rapport de prospective, qui est un gros travail, mais très intéressant. L'idée est de développer une vision prospective sur toutes les SHS, l'avenir, sur les choses auxquelles on doit être attentif. Pour accomplir ce gros travail, on fonctionne souvent en groupes de travail, pour réfléchir sur tel ou tel thème.

La dernière fois, le rapport avait été rendu dans les délais – à mi-mandat. C'est important de le faire à temps, car c'est le moyen pour avoir une véritable discussion avec le directeur d'Institut. Ainsi, F.-J. Ruggiu a discuté vraiment le rapport de prospective, et le CSI a pu faire avancer des choses.

- ⇒ Conseil : Le rendre à mi-mandat, soit 2,5 ans (=> 2021). Donc s'y mettre tout de suite. Sachant qu'on peut demander n'importe quel type de document à l'InSHS : ils le donnent toujours (répartition des chercheurs, budget des labos) : ils sont tenus de nous les fournir.

Parmi les choses importantes défendues par le précédent CSI : examen avec méfiance de la politique de sites ; insistance sur le rôle d'opérateur national du CNRS ; favoriser la mobilité des chercheurs ; avoir un niveau de recrutement élevé des chercheurs ; renforcer les unités de recherche ; insistance sur la diversité dans les recrutements.

La question de l'interdisciplinarité a été posée = pourquoi pas des PEPS inter-SHS ?

- ⇒ Impliquer les sections du Comité National dans l'évaluation des financements des réseaux.

• Conseils :

- 1) Réclamer des postes ouverts blancs. => les CID se retrouvent avec beaucoup de postes, alors que le vivier est ridicule au regard des profils correspondants aux postes définis.
- 2) Appréhender avec circonspection les « sciences du comportement ».
- 3) Les humanités numériques sont certes importantes, mais il convient souvent de clarifier les choses. (Par exemple, la question se pose de la différence ingénieur/chercheur dans ce domaine.)
- 4) Demander plus de transparence dans la gouvernance des TGIR.
- 5) Favoriser les structures type OpenLab dans les MSH.
- 6) Sur la représentation des chercheurs au niveau international, revoir notamment le système d'aide à la traduction (qui est plutôt un échec) : peut-être traduire des ouvrages ou des articles scientifiques ?

Lors de la précédente mandature, la seule mission officielle donnée par l'INSHS a été de s'interroger sur la place des SHS dans les projets ANR. => suggestions sur les comités d'experts, modulation des financements.

Mais le CSI s'est emparé d'office de plusieurs missions :

- 1) Sur la multiplication des AAP, sachant qu'il n'y a quasiment aucun retour au niveau SHS. A alors été organisée une table-ronde sur les Labex
- 2) Sur la pression concernant les financements européens. (Le CSI peut inviter des personnalités pour discuter : ainsi a été invité le président de l'ERC. Cela a permis d'expliquer que ce type de financement n'était pas forcément la meilleure des choses en SHS.)
- 3) Examen circonspect de l'Appel à projet « attentat »
- 4) Valorisation de l'OpenAccess
- 5) Rôle à jouer au CST RIBAC et VARI-SHS. La Présidente du CSI est co-présidente de droit du CST RIBAC et VARI-SHS.

En ce qui concerne le compte-rendu : il y a deux types de compte-rendu, l'un plus développé à destination du CSI et du SGCN ; l'autre moins développé, intersyndical, à faire diffuser.

Il existe une page dédiée sur le site de l'InSHS, qui est à utiliser pour communiquer : toutes les missions et les rapports, les rapports de prospective, etc., peuvent y être déposés. Il faut ainsi faire savoir que tout ce qui est produit par le CSI est disponible (Il suffit de demander à Armelle Leclerc de le mettre - même s'il y a « vérification » par l'InSHS).

- Travaux restés en suspens lors de la précédente mandature :
 - Question de l'emploi scientifique, marquée par la baisse drastique des postes permanents (Cf. tribune parue récemment dans *Le Monde*)
 - Demande d'une diminution des postes coloriés et, quand il y en a, exigeance que cela soit fait en concertation avec les sections (mais cela n'est pas le cas dans les CID).
 - Réflexion sur la typologie des métiers des ingénieurs, qui vont subir beaucoup de changements. => peut-être demander aux DU quels sont les besoins au niveau des ITs.
 - Mettre en place des échanges – sous quelle forme ? – avec les DU ?
 - Poursuivre un dialogue constructif avec la direction de l'InSHS.

Discussion :

Q : Avec la nouvelle direction, voit-on les choses bouger ?

R. : Au moins, nous sommes écoutés. Et on est invité. Les recommandations ont été écoutées, discutées, etc. Certaines ont été suivies, d'autres ignorées, etc. Sur la politique de site, ça dépend de la direction du CNRS. (A. Fuchs a sauvé les postes au CNRS lors de sa présidence.)

Le fait qu'il y a une discussion est déjà fondamental, car cela produit des changements.

Q : Y-a-t-il un budget pour organiser les choses ?

R. : Le budget n'est pas énorme, mais les choses demandées, jusqu'ici, ont été financées. => contacter M. E. Labastie pour l'organisation

Il peut y avoir des moyens pour organiser des choses hors réunion CSI.

Q. : Remarque sur la dimension européenne : favoriser la communication, pour développer un maximum d'ouverture, notamment en Europe.

R. : On peut inviter des personnalités scientifiques aux réunions de manière à faire connaître nos réflexions.

La présidente : la question est : à qui s'adressent les textes qu'on fait ?

R. : Les recommandations s'adressent à l'InSHS.

Q. : Ne faudrait-il pas mettre ça en relation avec la réflexion sur la Science Ouverte ?

R. : Innovative SHS est un fiasco. C'était censé être ouvert au monde éducatif, associatif, etc. Mais il n'y a eu que des invitations destinées aux entreprises.

Q. : Question sur la volonté de recréer des contrats doctoraux de la part du CNRS, présentés comme remplacement des postes chercheurs.

R. : En fait, 400 annoncés, puis 200, et maintenant appel sur 4 postes en SHS.

(La présidente : 24 seraient fléchés « sport » pour préparer les JO 2024.)

⇒ C'est censé faire partie de la politique scientifique du CNRS, mais comme le CNRS ne va pas recruter les doctorants financés, on peut s'interroger sur la viabilité de cet aspect de politique scientifique.

15H00-16H00 (Salle Pierre Auger du Comité National) : Discussion sur les modalités de fonctionnement du CSI

Un tour de table est organisé pour savoir quelles seraient les questions à traiter. Telles sont les propositions :

- Une réflexion sur la politique d'aires culturelles de l'InSHS serait-elle de nature à intéresser F.-J. Ruggiu ? => se développe une discussion plus générale sur les priorités scientifiques de l'InSHS. On pourrait éventuellement inscrire cette question dans une discussion plus générale sur la politique du MAE, sachant que le MAE se désinvestit financièrement.
- La réflexion sur le climat fait-elle partie des priorités de recherche de l'InSHS ? D'autant plus que cela permettrait de développer des réflexions interdisciplinaires (avec l'INEE).
On a eu « Urgence attentat » - pourquoi pas « Urgence climat » ?
- Peut-on lancer une réflexion sur les difficultés rencontrées par les DU ? Y-a-t-il des spécificités SHS ?
- Travailler sur les questions propres aux ITs.
- Être conscient du rôle important de la communication du CNRS avec la société civile – s'y ajoute une vraie articulation à développer entre la production scientifique et la décision politique. À lier avec les questions de la science ouverte, peut-être ?
- Question de l'évaluation.
- Travailler sur les profils doctoraux et post-doctoraux : y-a-t-il une spécificité SHS ? Quel rapport avec les autres pays européens ?
Question de l'articulation de la thèse avec la politique scientifique générale de l'établissement ?
- Politique de l'InSHS sur les projets européens : infléchissement ? Insister sur la diversité des financements possibles.
- Question des frais d'inscription des doctorants auprès des écoles doctorales. Le CNRS se positionne-t-il ?
- Idée éventuelle de faire une tribune sur l'augmentation des frais d'inscription ? Avec les autres CSI, le C3N ?
La présidente contacte le Comité National pour en savoir plus sur les actions en cours.
- Quel rôle du CNRS, en tant que tutelle, vis-à-vis des Écoles Universitaires de Recherche ?
La présidente fait une demande d'information sur la façon dont le CNRS va se positionner.

Annexe 1

Profession de foi de N. Vienne-Guerrin :

Je suis Professeur en études anglophones, spécialiste de Shakespeare, à l'université Paul-Valéry Montpellier 3, qui reste l'un des rares établissements en France exclusivement consacrés aux SHS. J'y dirige l'UMR 5186, l'IRCL, l'Institut de Recherche sur la Renaissance et l'âge Classique.

Si je me porte candidate à la Présidence du CSI aujourd'hui, au titre de la FSU (Snesup/Snsc), c'est après avoir réfléchi un certain temps et pour plusieurs raisons :

- **Comme membre du CSI précédent**, je pense que l'expérience que j'ai acquise au cours des dernières années peut être utile au nouveau CSI : j'ai fait partie du précédent CSI, présidé par Cécile Michel et je dois dire que ça a été un plaisir de travailler avec elle et les autres membres (dont Naceur et Renaud), d'abord comme membre puis comme membre du bureau, puis en fin de mandat, comme secrétaire scientifique. J'ai beaucoup appris au cours de ces années de mandat et c'est dans un esprit de continuité par rapport au travail entrepris par Cécile que j'aimerais travailler, dans un dialogue constructif avec la Direction de l'InSHS. Cécile viendra nous parler cet après-midi et nous présentera le fruit de son mandat.
- **Comme professeur des universités membre d'une petite UMR**, je suis très sensible et attentive aux liens qui existent entre CNRS et universités et très attachée à la présence du CNRS sur le territoire et je pense que le CSI peut être un lieu de discussion et de réflexion sur les questions de politique de site complexes et parfois douloureuses qui se posent actuellement.
- **Comme enseignante-chercheuse**, je suis très attachée au maintien du potentiel recherche des établissements, universités et CNRS et très préoccupée par la réduction du nombre de postes (à la fois IT et chercheurs) qui touchent les deux institutions. Et comme enseignante-chercheuse syndiquée, je pense qu'il n'est pas vain de mener des réflexions au sein d'un conseil scientifique et je pense que le CSI peut être une instance dont les questionnements et recommandations peuvent être entendus.
- **Comme chercheuse**, je suis très attachée à la liberté de la recherche et m'interroge sur la confusion qui s'est installée au fil des ans entre recherche et recherche d'argent. Pour moi faire de la recherche, ce n'est pas récolter de l'argent. Je pense, là encore ; que le CSI peut être le lieu de réflexion et de modération peut-être, de la course effrénée aux appels à projets et le lieu où l'on se doit de redire combien il est essentiel de maintenir un financement pérenne de la recherche.
- C'est avec ces quelques valeurs de base qui correspondent à mes convictions et aux valeurs défendues par mon syndicat que je me présente à la Présidence de ce CSI, en ayant à cœur de travailler dans un esprit collégial et dans la bonne humeur.
- Etant Montpelliéraine et Professeur des universités, et mon temps et mon énergie n'étant pas extensibles à l'infini, je souhaite pouvoir m'appuyer sur un bureau dont je ne doute pas qu'il sera constructif, dynamique et réactif et je souhaite travailler en binôme étroit avec le/la secrétaire scientifique qui sera élu.e, dont, étant moi-même universitaire, je souhaite qu'il soit personnel CNRS, ce afin que le duo président/secrétaire soit à l'image des briques de base de la politique du CNRS : les Unités Mixtes de Recherche. Est-ce que l'un d'entre vous, membre CNRS, serait prêt à siéger avec moi ?